BTP CFA GRAND EST
Campus de Formation aux Métiers de la Construction

FICHE DIPLÔME

Retrouvez-nous sur btpcfa-grandest.fr

CAP MONTEUR EN INSTALLATIONS THERMIQUES

INFORMATIONS

Titre officiel de la formation RNCP
Code RNCP : **38306**
(Plus d'info : www.francecompetences.fr)

CERTIFICATEUR
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT
31 décembre 2028

PUBLIC CONCERNÉ
Tout public.

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP
Une étude particulière peut être mise en place. Pour cela, contacter le référent handicap du lieu de formation.

CONDITIONS D'ACCÈS
¤ Par la voie de l'apprentissage :
Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de la formation.
Jeunes sortis de 3ème ayant 15 ans avant le 31 décembre de l'année de la formation.
Sans condition d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé, ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme, inscrites sur la liste des sportifs de Haut Niveau.
¤ En contrat de professionnalisation :
Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de la formation.
Demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans.
Bénéficiaires de minima sociaux.
¤ Autres dispositifs de la Formation Professionnelle Continue :
Salariés, demandeurs d'emploi.

PRÉREQUIS
Débutant accepté.
Être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.

Le titulaire de la spécialité "Monteur en installations thermiques" de CAP est un technicien dont les activités principales consistent à installer, entretenir et réparer des systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation pour maisons individuelles, immeubles, commerces, bâtiments industriels ou bâtiments publics.

1. Activités visées

Dans le cadre de ses activités, le titulaire de la spécialité "Monteur en installations thermiques" de CAP pourra :

- Assurer la communication et la préparation d'une intervention,
- Réaliser un ouvrage courant,
- Effectuer un ouvrage spécifique.

2. Compétences attestées

Étude et préparation d'une intervention :

- Compléter et transmettre des documents
- Décoder un dossier technique
- Choisir les matériels et les outillages

Réalisation d'un ouvrage courant :

- Déterminer les fournitures nécessaires à la réalisation
- Organiser son intervention
- Sécuriser son intervention
- Réceptionner les approvisionnements
- Equiper les appareils
- Implanter l'installation sanitaire
- Installer les supports et les appareils
- Assembler et raccorder les réseaux
- Contrôler le travail réalisé

Réalisation de travaux spécifiques :

- Echanger, rendre compte oralement
- Réaliser une mise en service
- Appliquer une procédure de maintenance préventive
- Effectuer une opération de maintenance corrective

INFORMATIONS

CONDITIONS D'ENTRÉE DANS LA FORMATION
Avoir réalisé le positionnement.
Avoir validé le projet professionnel suite à l'entretien avec un membre du CFA.

CAMPUS DE FORMATION
BTP CFA Ardennes (08)
BTP CFA Aube (10)
BTP CFA Marne (51)
BTP CFA Haute-Marne (52)
BTP CFA Meurthe-et-Moselle et Meuse (54-55)
BTP CFA Vosges (88)

DURÉE DE LA FORMATION
De 6 à 36 mois.
Des aménagements de durées sont possibles selon les prérequis du candidat. La durée sera déterminée dans le cadre du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION
A déterminer à l'issue du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

COÛT DE LA FORMATION
¤ Par la voie de l'apprentissage :
Financé par l'OPCO de l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage.
¤ Par la voie des contrats de professionnalisation et la Formation Continue :
Nous contacter.

PLUS D'INFO :
www.btpcfa-grandest.fr

POUR FACILITER VOTRE RECHERCHE D'ENTREPRISE :
www.monavenirbtpgrandest.fr

Mise à jour le 02/07/2024

3. Connaissances générales associées aux connaissances professionnelles

Français, enseignement moral et civique, histoire-géographie, mathématiques et physique-chimie, éducation physique et sportive, prévention-santé-environnement, langue vivante étrangère, arts appliqués et cultures artistiques.

4. Méthodes pédagogiques

- Rythme alternée CFA/Entreprise
- Enseignements en digital learning
- Livret d'apprentissage (Suivi de la formation au CFA)
- L'organisation de la formation (planning, resultats, absences)

5. Outils et moyens techniques

- Des ateliers équipés de postes de travail
- Des salles de cours connectées
- Une plateforme LMS avec des cours en ligne

6. Moyens humains

La formation proposée sera assurée par des personnels qualifiés disposant des certifications nécessaires et répondant aux exigences d'expérience professionnelle pour assurer une formation de qualité.

7. Modalités d'évaluation

Évaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage.

Évaluation certificative réalisée sous la forme de contrôle en cours de formation (CCF) ou d'examen final. Ces modalités seront définies dans la convention de formation.